

Le tribunal administratif de Grenoble doit examiner le 2 juillet les recours des opposants contre deux arrêtés préfectoraux autorisant le projet de Center Parcs porté par le groupe [PIERRE ET VACANCES](#) à Roybon. En cas de rejet par le tribunal administratif de ces recours, le préfet de l'Isère envisage de procéder à une expulsion des militants qui ont fait du chantier une "zone à défendre" (ZAD). Rappelons que ce village vacances implique la construction d'un millier de cottages autour d'une bulle tropicale, sur 202 hectares au coeur de la forêt de Chambaran. Environ 40 hectares de forêt ont déjà été défrichés sur les 80 prévus.